

RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCES COLLECTIVES

Nouveaux tarifs

Les polices d'assurances collectives seront renouvelées le 1^{er} décembre 2008. Les nouveaux tarifs négociés par le Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) et ses actuaire-conseils sont en baisse par rapport aux tarifs signés lors du renouvellement de décembre 2007.

La réduction de tarif pour le contrat d'assurance santé est de l'ordre de 4,4 % et résulte notamment d'un montant de prestations inférieur à celui anticipé par notre assureur. Le comité vous rappelle qu'il est important que vous soyez sensibles aux coûts croissants de votre régime d'assurance collective afin d'éviter une augmentation rapide de la tarification.

En assurance vie de base, l'entente de renouvellement prévoit également une diminution des primes actuelles de 5,8 %. Les primes d'assurance mutilation accidentelle et d'assurance vie supplémentaire sont pour leur part maintenues.

Quelle proportion sera dorénavant payée par le CGAC à l'aide de la contribution patronale?

En ce qui a trait à la contribution du 1,7 % de la masse salariale versée au CGAC en vertu de la clause 6.4.09 de la convention collective, le CGAC utilisera les fonds en sa possession pour payer la totalité de la prime d'assurance vie de base (obligatoire) et hausser de 81 % à 85 % sa contribution à la prime d'assurance santé, protection individuelle au régime élargi. La contribution du CGAC, en tenant compte de la diminution du coût de l'assurance santé, passera de 49,24 \$ à 47,81 \$ par paie au 1^{er} décembre 2008. Les détails de la contribution à l'assurance santé sont reproduits dans les tableaux ci-dessous.

Les montants entre parenthèses représentent un remboursement aux adhérentes et adhérents.

Coûts pour 2007 - 2008				
Régime	Protection	Coûts	Portion CGAC	Portion adhérent(e)
Base	Individuelle	29,76 \$	49,24 \$	(19,48 \$)
	Monoparentale	47,29 \$	49,24 \$	(1,95 \$)
	Familiale	71,10 \$	49,24 \$	21,86 \$
Élargi	Individuelle	60,79 \$	49,24 \$	11,55 \$
	Monoparentale	96,95 \$	49,24 \$	47,71 \$
	Familiale	145,58 \$	49,24 \$	96,34 \$
	Exemption			(49,24 \$)

Coûts pour 2008 - 2009				
Régime	Protection	Coûts	Portion CGAC	Portion adhérent(e)
Base	Individuelle	27,54 \$	47,81 \$	(20,27 \$)
	Monoparentale	46,22 \$	47,81 \$	(1,59 \$)
	Familiale	68,26 \$	47,81 \$	20,45 \$
Élargi	Individuelle	56,25 \$	47,81 \$	8,44 \$
	Monoparentale	95,01 \$	47,81 \$	47,20 \$
	Familiale	140,02 \$	47,81 \$	92,21 \$
	Exemption			(47,81 \$)

* Les coûts indiqués correspondent aux montants prélevés par période de paie.

REMBOURSEMENT AUX ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS DE CERTAINS RÉGIMES

Ristourne

Conformément à l'information mentionnée précédemment dans ce bulletin et selon les règles établies par le Comité de gestion des assurances collectives, les adhérentes et adhérents pour lesquels le coût de protection en assurance santé est inférieur au coût de la protection individuelle du régime élargi ont droit à un remboursement. C'est le cas des **adhérentes et adhérents qui sont exemptés** de l'assurance santé et de celles et ceux qui souscrivent à la **protection individuelle ou monoparentale du régime de base**. Pour l'année 2007-2008, le montant remboursé correspond à la différence entre 81 % du coût de la protection individuelle du régime élargi et le coût de la police à laquelle ces adhérentes et adhérents souscrivent.

Le prochain remboursement sera effectué sur la paie 2009-01 et le montant apparaîtra à la rubrique 254 du bulletin de paie que vous recevrez le 7 janvier prochain. Il couvrira les périodes de paie 2007-25 à 2008-24, soit du 3 décembre 2007 au 30 novembre 2008 inclusivement. Ce montant est considéré comme étant du salaire et, à ce titre, est imposable.

Le calcul du remboursement est établi de la façon suivante :

Personne exemptée : 49,24 \$ par période de paie

Plan de base

Protection individuelle : 19,48 \$ par période de paie
Protection monoparentale : 1,95 \$ par période de paie

VOS ASSURANCES COLLECTIVES SUR INTERNET

Ce CGAC vous informe de même que l'information sur vos couvertures d'assurance collective sont disponibles pour fins de consultation ultérieure sur les sites Internet www.spul.ulaval.ca et www.rh.ulaval.ca.

Les membres du Comité de gestion des assurances collectives (CGAC) :

Marc Desgagné
Ghislain Léveillé
Claude Bazin

Danielle Malenfant
François Hudon